

**Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal
et de l'élection du Maire & des Adjointes
Commune de MONCHY- LAGACHE -80200-**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatorze, le Vendredi quatre avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des 23 & 30 Mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BLEROT Olivier - BORRUECO Adeline - BRESOUS Yannick - CAILLEUX René – CAPON Michel- DUPONT Patrick - GOURLIN Philippe - GRU Jean-Baptiste - HAPPE Joël - HUBERT Elisabeth - ISTE Jean-Claude - LEVERT Philippe - PIST Elisabeth - RIGOLIN Dominique - WILLEMANN Dominique.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marc RIGAUX - Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Ms & Mmes - LEVERT Philippe (250 voix) - RIGOLIN Dominique (247 voix) - BRESOUS Yannick (245 voix) - HAPPE Joël (245 voix) - GOURLIN Philippe (239 voix) - BORRUECO Adeline (231 voix) – WILLEMANN Dominique (231 voix) - CAILLEUX René (229 voix) - GRU Jean-Baptiste (226 voix) - DUPONT Patrick (222 voix) - PIST Elisabeth (220 voix) - HUBERT Elisabeth (211 voix) - ISTE Jean-Claude (206 voix) - BLEROT Olivier (206 voix) - CAPON Michel (187 voix), dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. RIGAUX demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées lors de son mandat :

- Jacques PRESTEL qui reste présent dans toutes les mémoires,
- André BOROWISKI ancien conseiller municipal,
- Mme BONDUELLE adjointe et maire dont il a apprécié les qualités humaines et généreuses,
- Brigitte DUPARCQ qui s'est dévouée au cœur du centre aéré pour les enfants de Monchy-Lagache et des environs,
- Micheline NOLLAND toujours présente au sein de la bibliothèque municipale avec le sourire,
Laurence ELOIRE qui nous a quittés trop brutalement en nous laissant désespérés.

M. RIGAUX indique que la vie a repris au sein du secrétariat avec Pascale HANNECART.

Malheureusement aujourd'hui Pascale est souffrante pour quelques mois. Aurore qui s'adapte à tous les aléas de la Mairie, la remplace avec compétence.

M. RIGAUX remercie tout le personnel de la commune et du SISCO, les associations qui se dévouent pour animer les diverses manifestations, les bénévoles indispensables à la vie du village et les conseillers qui l'ont aidé durant ces 6 années passées ensemble, un mandat rendu difficile par ces changements répétés de secrétaires.

M. Marc RIGAUX remet ensuite les clés de la mairie et quitte l'assemblée en donnant la présidence à M. CAPON - doyen d'âge.

M Michel CAPON, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside donc la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M.Y BRESOUS et pour assesseurs Ms JC.ISTE & P. DUPONT. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. A près un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

-M. Philippe LEVERT : 13 voix

-M. Michel CAPON : 2 voix

M. Philippe LEVERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

M. Philippe LEVERT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Sous la présidence de M. Philippe LEVERT - Maire- et en application de l'article L.2122-17 du CGCT, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints au Maire. M. LEVERT rappelle que selon les art.L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT la commune compte tenu de sa population (681 hab.) peut disposer de quatre adjoints au Maire maximum.

Jusqu'à présent la commune disposait de quatre adjoints. Après vote, le Conseil décide de fixer à QUATRE (4) le nombre d'adjoints au Maire de cette mandature.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT.

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Philippe LEVERT - élu Maire, à l'élection du Premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

-M. Yannick BRESOUS : 13 voix

-M. Michel CAPON : 2 voix

M. Yannick BRESOUS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Premier Adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Philippe LEVERT - Maire, à l'élection du Deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Joël HAPPE : 13 voix -

Mme Elisabeth HUBERT : 1 voix

M. Philippe GOURLIN : 1 voix

M. Joël HAPPE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Philippe LEVERT - Maire, à l'élection du Troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants_:

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Dominique RIGOLIN : 14 voix

M. Jean-Claude ISTE : 1 voix

M. Dominique RIGOLIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Philippe LEVERT - Maire, à l'élection du Quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Claude ISTE : 11 voix

M. Dominique WILLEMAN : 2 voix

M. Jean-Baptiste GRU : 1 voix

M. Jean-Claude ISTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint, et a été immédiatement installé.

Fin des élections.

Monsieur LEVERT remercie tous les électeurs et les conseillers pour leur confiance et espère que cette nouvelle équipe travaillera sereinement pour le bien du village et de ses habitants.

Il remercie également les auditeurs libres venus assister à cette réunion.

Levée de séance à 19h45.

Prochaine réunion du conseil le jeudi 10 Avril à 20h00.

Ordre du Jour : Indemnités Maire & adjoints

Désignations des délégués aux divers syndicats - EPCI - CCPH - CCAS - Commissions communales.